

# La réforme de la justice au cœur du partenariat entre le Maroc et l'Union européenne

30/10/2019 | Débattue à l'origine en tant qu'idée ou vertu, la justice a été, depuis l'aube des temps, traitée par les plus grands philosophes et les plus grands écrivains. Ces réflexions se sont, au cours des siècles, concrétisées par la rationalisation des concepts de justice et de ce qu'ils pouvaient représenter d'une part pour l'Etat, soucieux de lutter contre la criminalité à divers degrés et de faire respecter les lois, et d'autre part pour les citoyens, comptant s'assurer du respect de leurs droits et de l'établissement d'une égalité véritable et anonyme devant la justice.

Au sein de l'Union européenne, la justice est au centre des traités et de la Charte des droits fondamentaux. Ainsi, les citoyens européens jouissent d'un grand nombre de droits, libertés et protections, dont par exemple des droits personnels, civils, politiques, économiques et sociaux, la protection de leurs données à caractère personnel, et une

législation anti-discrimination, qui ont été définis et se sont affirmés au cours des décennies pour répondre à leurs attentes.

Cependant la justice est souvent qualifiée d'imparfaite et demeure au cœur des débats de toutes les sociétés. Pour rendre le meilleur service possible aux citoyens, elle est amenée, de par l'évolution du monde, à se renforcer, s'adapter, se transformer et progresser. C'est dans ce contexte d'évolution et de modernisation que le Royaume du Maroc a initié, sous l'impulsion du Roi Mohammed VI, une vaste réforme de la justice, accompagnée par l'Union européenne depuis 2015. L'Etat marocain, depuis la Constitution de 2011, a redéfini ses missions; les services publics se modernisent. Et celui de la Justice n'échappe pas à ces mutations.

Le soutien de l'UE mené de concert avec les autorités marocaines cible quatre secteurs d'intervention: la consolidation de l'indépendance du pouvoir judiciaire, le renforcement de l'accès au droit et à la justice, de la protection judiciaire des droits et des libertés, l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité de la justice, et, de manière complémentaire et coordonnée, la modernisation de l'administration pénitentiaire et les politiques de réinsertion sociale des détenus(es).

La bonne gouvernance est le pilier d'une administration qui

fonctionne bien. Le Maroc dans sa volonté de réforme a mis l'accent sur la séparation entre les pouvoirs exécutifs et judiciaires en créant récemment deux nouvelles institutions indépendantes du ministère de la Justice: le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et la présidence du ministère public.

La création de ces deux institutions est une avancée très importante pour le Maroc afin de renforcer l'indépendance des magistrats, du pouvoir judiciaire et des procureurs vis-à-vis du pouvoir politique. Ce changement institutionnel n'est pas encore nécessairement perceptible par les justiciables, mais il introduit pourtant de nouvelles garanties d'indépendance constitutionnelle fondamentales.

Dans le cadre de ce programme, nous travaillons aussi avec les autorités marocaines sur des réformes concrètes et avons atteint des résultats tangibles pour faciliter l'accès au fonds d'entraide familiale destiné aux femmes vulnérables et leurs enfants, renforcer les capacités des magistrats en accompagnant la réforme de leur enseignement, réduire les délais d'exécution des décisions de justice, et pour renforcer l'efficacité.



«La justice est l'une des clés essentielles pour fortifier le climat des affaires, promouvoir la liberté d'entreprendre et protéger l'entreprise», avait notamment souligné la lettre royale adressée aux participants de la 2e Conférence internationale de la justice qui s'est tenue les 21 et 22 octobre derniers à Marrakech (Ph. *L'Economiste*)

## **Renforcer les capacités des institutions et des individus qui les font fonctionner**

Un de nos instruments les plus efficaces pour partager nos bonnes pratiques européennes tout en s'inspirant de l'Acquis communautaire est le jumelage institutionnel que nous utilisons actuellement entre l'Institut supérieur de la magistrature et trois écoles européennes de la magistrature. Ce jumelage, que nous clôturons aujourd'hui, a bénéficié de l'expertise européenne pour accompagner la réforme de l'Institut en termes de gouvernance, de formation et de communication. Un autre jumelage, en cours, avec le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire vise à renforcer ses capacités institutionnelles managériales et organisationnelles. Dans le

même esprit, un prochain jumelage est prévu avec la présidence du ministère public. Une assistance technique est également déployée auprès des 3 institutions judiciaires du Royaume pour travailler sur nombre de domaines visant à renforcer les capacités des institutions et des individus qui les font fonctionner.

La justice fait intervenir plusieurs acteurs: l'Institution mais aussi les justiciables. La citoyenne ou le citoyen doivent se sentir protégés, écoutés, pris en considération par leur justice. La justice sera plus crédible si elle est rendue avant tout compréhensible pour les citoyens et si elle apporte des solutions perçues comme justes en temps utile aux problèmes quotidiens qu'ils rencontrent.

La justice touche à tous les segments de la société. Elle concerne également les investisseurs qui, pour se développer, doivent pouvoir trouver dans les pays qui les reçoivent un environnement juridique propice à la bonne marche de leurs affaires. La 2e Conférence internationale de la justice des 21 et 22 octobre derniers à Marrakech, à laquelle nous avons participé, a d'ailleurs mis l'accent sur le lien entre Justice et Investissement: en effet, une justice efficace et indépendante ne peut que rassurer les investisseurs potentiels et les inciter à s'établir durablement au Maroc, en devenant un moteur de croissance et de création d'emplois.

Avec un encours de plus de 18 milliards d'euros d'investissements directs européens au Royaume, les

entreprises européennes sont très sensibles aux thématiques de la réforme de la justice commerciale et de l'amélioration du climat des affaires.

L'Union européenne, à travers le programme d'appui à la compétitivité et à la croissance verte, soutient les stratégies nationales d'accélération industrielle, de commerce extérieur et de développement durable pour la transition vers une économie plus verte. Ces stratégies incluent elles-mêmes plusieurs mesures concourant à l'amélioration de l'environnement des affaires au Maroc.



La justice touche à tous les segments de la société. Depuis la Constitution de 2011, le Maroc a redéfini ses missions; les services publics se modernisent. Et celui de la justice n'échappe pas à ces mutations (Ph. *L'Economiste*)

## **Soutien au programme de réforme pénitentiaire**

Quand on parle de justice, on pense évidemment aux verdicts et aux emprisonnements qui parfois en découlent. Et c'est dans un souci de continuité et de cohérence que l'Union européenne soutient également le programme de réforme pénitentiaire au Maroc. Nous dialoguons avec les autorités marocaines depuis plusieurs années pour encourager la réforme pénale, et l'utilisation des peines alternatives à l'emprisonnement, entre autres, pour agir sur la surpopulation carcérale qui est un vrai défi pour le Maroc. La Constitution de 2011 contient un ensemble de dispositions relatives au traitement et à la protection des droits des détenus et inclut le régime pénitentiaire dans les attributions législatives dévolues au Parlement.

La charte de la réforme du système judiciaire confirme la réforme de la justice en tant que priorité du programme gouvernemental et prévoit, entre autres, le renforcement de la protection judiciaire des droits et libertés liée à la révision de la politique pénale et la réforme de la politique d'incrimination.

La Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR) est en train de développer une stratégie que l'UE appuie, et qui prévoit l'humanisation des conditions de détention, la sécurité des personnes, l'habilitation des détenus pour la réinsertion, la modernisation de l'administration et le renforcement des mesures de gouvernance. Un jumelage est ici aussi également à l'œuvre entre la DGAPR et des institutions homologues européennes.

La peine de mort est absente des verdicts des tribunaux européens, car son abolition est une condition sine qua non pour qu'un Etat puisse être membre de l'Union européenne. En 2018, le nombre d'exécutions à travers le monde a baissé de 31%, ce dont nous pouvons nous réjouir. L'Union européenne soutient toutes les démarches et les initiatives dans le monde pour arriver à une abolition globale et universelle, y compris dans l'enceinte des Nations unies. Fort du moratoire de fait qu'il applique depuis 1993, le Maroc constitue aux yeux de l'Union européenne un partenaire important pour avancer sur le chemin de l'abolition universelle de la peine de mort.

L'Union européenne accompagne dans leurs travaux de plaidoyers le collectif «Ensemble contre la peine de mort», dont les acteurs locaux au Maroc sont représentés par l'Organisation marocaine des droits humains, le Conseil national des droits de l'Homme, la Coalition marocaine contre la peine de mort et le Réseau des parlementaires marocains contre la peine de mort.

Les tâches qui incombent à tous les acteurs du système judiciaire sont nombreuses et très importantes. Leur rôle est central et crucial dans la mise en place d'un Etat de droit et la promotion d'une justice efficace et humaine: une justice qui permette la réalisation des droits consacrés par la Constitution de 2011, mais également la réalisation des droits découlant des engagements internationaux du Royaume.

---

---

## **Egalité de droits**

Les justiciables, qu'ils soient plaideurs ou accusés, doivent pouvoir compter sur une égalité de droits quand ils ont à

faire aux tribunaux. C'est pour cette raison qu'à travers nos différents projets nous soutenons les enfants, les femmes et les hommes qui font face à un procès ou une action en justice, pour qu'ils puissent avoir facilement accès à l'équité en usant de leurs droits fondamentaux.

A travers l'appui de l'UE à la réforme du secteur de la justice au Maroc, le projet «Himaya», mis en œuvre par l'Unicef, tend à renforcer le dispositif de protection des enfants en contact ou en conflit avec la loi et la prise en compte de leur intérêt supérieur.

Plusieurs sujets dans le domaine de la protection des enfants, comme la protection accrue des enfants dans le cadre de la Kafala, des enfants dans les centres de sauvegarde, le développement des familles d'accueil sont abordés dans le cadre de ce projet pour aider à former, réformer, faire évoluer ces sujets.

Dans son sillage, le projet «Himaya wa Hijra» s'adresse aux mineurs migrants, via l'appui de l'UE à la stratégie nationale d'immigration et d'asile du Maroc afin que les droits de ces enfants sur le territoire marocain soient appliqués. Les femmes sont également au centre de nos préoccupations: ainsi nous accompagnons le secteur de la justice dans le cadre de l'application effective des droits prévus dans le code de la famille (fonds d'entraide familiale, lutte contre le mariage des mineurs, opérationnalisation des sections de la justice et de la famille dans les tribunaux) . Nous appuyons également la lutte contre la violence faite aux femmes à travers les 4 piliers que sont la prévention, la protection, la prise en charge des victimes et la poursuite judiciaire.

**Source**

**: <https://www.leconomiste.com/article/1052482-la-reforme-de-la-justice-au-coeur-du-partenariat-entre-le-maroc-et-l-union>**